



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

01 décembre 2016

Consultation publique de l'AMF relative aux conditions de mise en œuvre des mécanismes de plafonnement des rachats dans les OPCVM et FIA

Ce document de consultation porte sur la possibilité de prévoir des mécanismes de plafonnement des rachats (appelés " gates " en anglais) dans les fonds ouverts. Il contient des propositions de modification du règlement général et de la doctrine de l'AMF relatives aux cas et conditions dans lesquels les sociétés de gestion pourront utiliser ces mécanismes. Les contributions sont à envoyer, d'ici le 30 décembre 2016, à : directiondelacommunication@amf-france.org URL = [\[mailto:directiondelacommunication@amf-france.org\]](mailto:directiondelacommunication@amf-france.org).

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

OPCVM

23 mai 2022

Arrêté du 16 mai 2022 portant homologation de modifications du règlement général de l'AMF



CONTRÔLE SPOT

GESTION D'ACTIFS

23 mai 2022

Synthèse des contrôles SPOT relative à la déclinaison en France de l'exercice de supervision coordonné par l'ESMA sur les coûts et frais des OPCVM commercialisés aux clients...



ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

OPCVM

02 août 2021

Arrêté du 23 juillet 2021 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02